



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU
DE BORD
NATIONAL

1^{ER} SEMESTRE
2022



CHIFFRES-CLÉS

à fin juin 2022

8,7 %

des demandeurs d'emploi
sont en situation de handicap (DEBOE*)

460 131

DEBOE sont inscrits à Pôle emploi
en catégories A-B-C. (-4,6% en un an)

59 %

des DEBOE sont en chômage
de longue durée (-4 points en un an)

11 911

maintiens dans l'emploi
de travailleurs handicapés
au 1^{er} semestre 2022 par
l'intermédiaire des Cap emploi
(+10% en un an)

107 271

DEBOE ont été recrutés au
1^{er} semestre 2022 (+13% en un an)

5,1 %

de travailleurs handicapés
dans les recrutements recensés
par Pôle emploi en 2021

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE



activité économique
résiste mais reste marquée
par des chocs sanitaire,
géopolitique et climatique.

Mi-2022, l'emploi salarié en France se situe nettement au-dessus de son niveau un an auparavant (+2,2 %, soit +561 000 emplois) et de son niveau d'avant la crise sanitaire fin 2019 (+832 000 emplois).

Le taux de chômage atteint 7,4 % de la population active au 2^e trimestre 2022. Il est inférieur de 0,5 point à son niveau du 2^e trimestre 2021 et de 0,8 point à celui d'avant la crise sanitaire.

Selon l'Insee, si la croissance en France devrait s'élever à 2,6 % en 2022, l'activité pourrait marquer le pas sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie qui entraînent des tensions persistantes contribuant à alimenter l'inflation.

Le chômage des personnes en situation de handicap poursuit sa baisse et atteint son plus bas niveau depuis 7 ans...

À fin juin 2022, 460 131 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,3 % en juin 2021. L'amélioration de la situation économique depuis 2021, s'est concrétisée par une forte baisse du chômage tout public. Le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) a également diminué mais dans une moindre proportion (-4,6 % sur un an contre -8,6 % pour l'ensemble des publics), la hausse du chômage pour les DEBOE ayant cependant été plus faible en 2020.

... et le chômage de longue durée est en diminution.

À fin juin 2022, 59 % des DEBOE sont en chômage de longue durée (ancienneté d'inscription supérieure ou égale à un an) contre 48 % pour l'ensemble des publics. Plus de 270 000 BOE sont en chômage de longue durée, soit une diminution de 10 % en un an. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est en légère baisse pour les BOE (910 jours, -9 jours en un an) comme pour l'ensemble des publics (703 jours, -3 jours en un an).



DONNÉES DE CADRAGE :

LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2021
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

2,9 MILLIONS DE BOE EN 2021
(+10 % EN UN AN)
ont une reconnaissance administrative du handicap
Dont 51 % de femmes

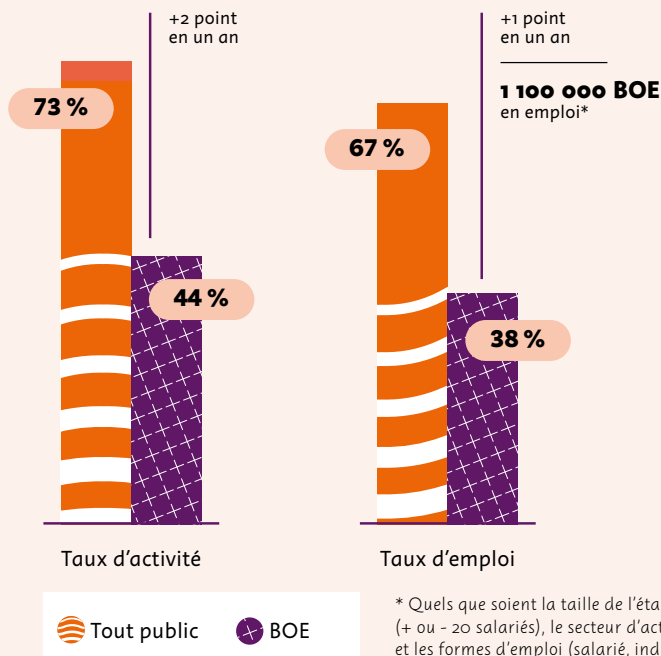
ILS REPRÉSENTENT
7,2 % de la population totale des 15-64 ans

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité et taux d'emploi des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	73% ↑	44% ↑
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	67% ↑	38% ↑

1

LA DEMANDE D'EMPLOI

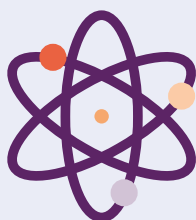
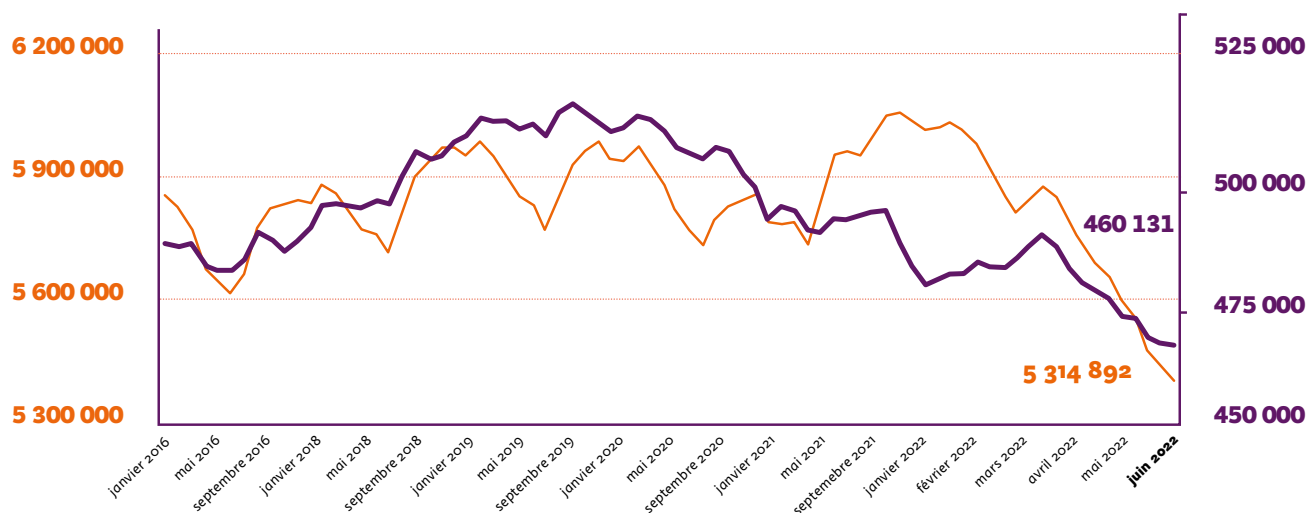
À fin juin 2022
Pôle emploi

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) à fin décembre

8,7 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an

- 8,6 % — Tout public
- 4,6 % — BOE



Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

A. sans emploi **330 757 BOE**
(-8 % en un an)

B. ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois (<= 78h.)
47 272 BOE (+4 % en un an)

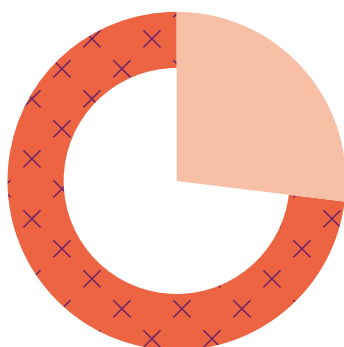
C. ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois (> 78h.)
82 102 BOE (+8 % en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

D. sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...)
31 400 BOE (+14 % en un an)

E. en emploi (ex : bénéficiaires de contrats aidés,...)
16 604 BOE (+10 % en un an)

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



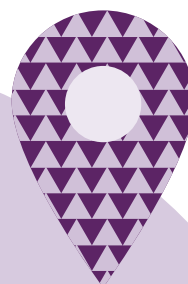
27 %

DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

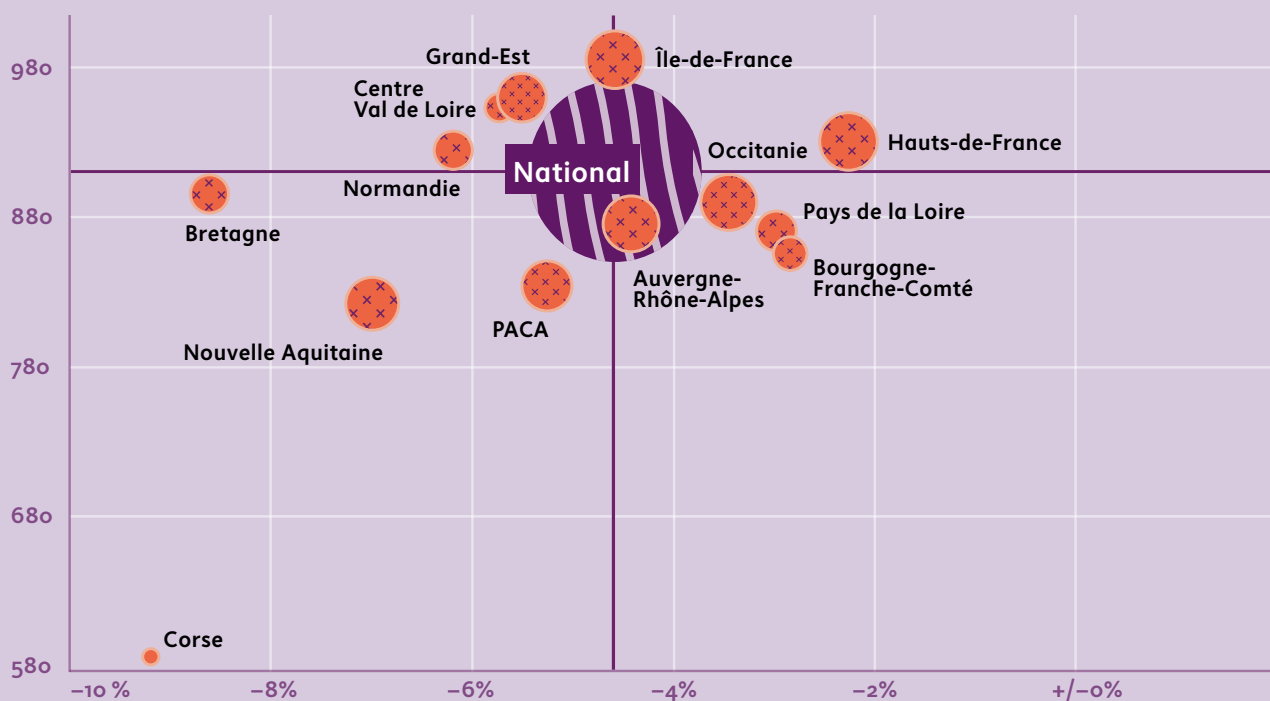
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= 126 345 DEBOE (+ 2 % en un an)

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)



Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 910 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 460 131 ce qui représente une baisse de 4,6 % en un an.

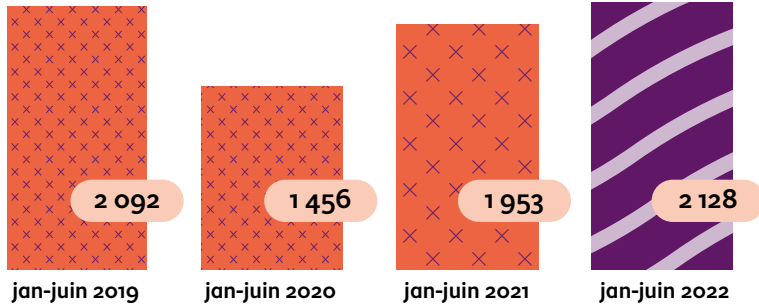
La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 587 jours et la région Ile-de-France la plus importante avec 984 jours. La Corse enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -9,2 % pour atteindre 1 667 DEBOE, et la région Hauts-de-France la baisse la moins importante -2,3 % pour atteindre 51 265 DEBOE.

3

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

1^{er} semestre 2022
Agefiph / Dares

Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Évolution 2022/2021

+9 %

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

46 %

FEMMES

+2 points en un an

33 %

50 ANS ET +

45 ans

ÂGE MOYEN

60 %

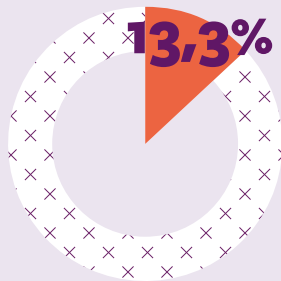
BAC ET +

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

LES CONTRATS AIDÉS

Part des BOE dans les PEC (1^{er} semestre 2022 - Dares)



5 560

PEC pour les BOE

+5% en un an

(au 1^{er} semestre 2021, la part était de 12,5%)

Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Contexte et enjeux

La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.

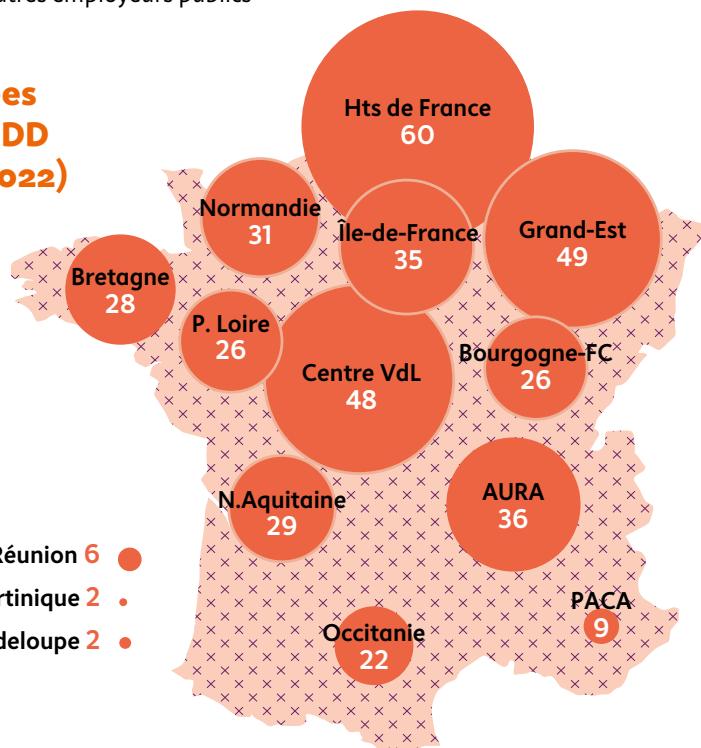
Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation au 4 juillet 2022)

409
EA habilitées
et entrées
en expérimentation

2 244
salariés
en CDD tremplin



Réunion 6 ●
Martinique 2 ●
Guadeloupe 2 ●



En 2020, **800**
entreprises adaptées emploient
près de **37 000 salariés**
handicapés (source UNEA)

Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'Etat, le développement des expérimentations.

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

Au 4 juillet 2022, 409 entreprises adaptées sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre

d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019.

La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. Au 22 avril 2022, 21 EA ont été autorisées à créer un EATT (4 en Nouvelle-Aquitaine, 3 en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca et en Pays-de-la Loire et 1 en Occitanie, en Hauts-de-France, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté).

7

LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

1^{er} semestre 2022

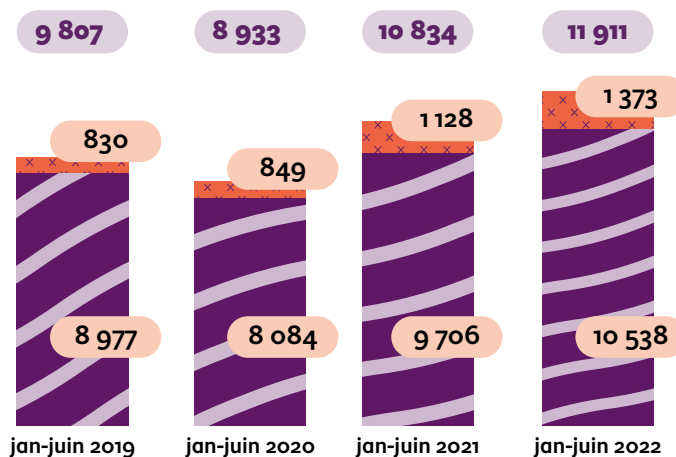
Agefiph

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2022.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



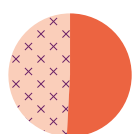
Évolution 2022-2021

+22% dans le public

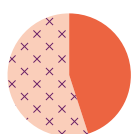
+9% dans le privé

Total +10%

Profil des personnes maintenues dans l'emploi...



Femmes
51 %



50 ans et +
46 %



Bac et +
60 %



Handicap moteur
58 %

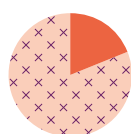


Maladies invalidantes
19 %

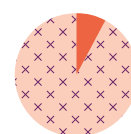


Handicap auditif
12 %

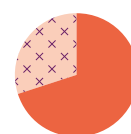
...et des entreprises (sur l'ensemble des maintiens du secteur privé)



Industrie
19 %



Agriculture
8 %



20 sal. et +
70 %



95 %

TAUX GLOBAL DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction (DEPAMS)

Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée des besoins et de l'appréciation des bénéficiaires pour mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une passation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

Sur le premier semestre 2022, plus de 10 500 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

● SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH EN 2022 (données 1^{er} semestre, France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	8 514	2 033
Taux de réponse	47 %	29 %
Satisfaction globale — dont % tout à fait satisfait	98 % 83 %	99 % 77 %
Réponse de l'aide / besoin — dont % tout à fait utile	96 % 72 %	98 % 72 %
Facilité d'accès à l'information — dont % très facile	76 % 20 %	84 % 20 %
Délai d'obtention de l'aide — dont % tout à fait satisfait	93 % 64 %	95 % 62 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur www.agefiph.fr/centre-de-ressources

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie
Conception : Agence In medias res
Mise en page : Agence In medias res